



Demission et droit aux indemnites assedic

Par **manou66000**, le **03/08/2012** à **12:37**

Bonjour,
mon épouse est handicapée et vient d'être licenciée pour inaptitude au travail. Nous sommes gardiens d'immeuble en couple mais aucune clause d'indivisibilité sur nos contrats. Elle est en invalidité catégorie 3 avec besoin d'une tierce personne parce qu'elle ne peut rien faire seule : ni manger, ni se laver, ni même se rendre aux toilettes. Elle ne peut plus habiter dans notre logement de fonction car continuellement dérangée par le bruit de la sonnerie du téléphone ou des résidents qui viennent sonner à la porte. Nous envisageons de déménager et de vivre dans l'appartement que nous avons acheté pour notre retraite. Si je démissionne, aurais-je droit aux allocations versées par l'Assedic? Merci pour vos réponses